

<b>H</b>	<b>HABITATION</b>	<b>C</b>	<b>COMMERCÉ</b>
H1	UNIFAMILIALE	C1	DE QUARTIER
H2	BIFAMILIALE	C2	URBAINE
H3	MULTIFAMILIALE	C3	ARTERIEL
H4	MAISON MOBILE	C4	DE TRANSPORT
H5	MIXTE	C5	DE RECREATION

<b>I</b>	<b>INDUSTRIE</b>	<b>A</b>	<b>AGRICOLE</b>
I1	DE PRESTIGE		
I2	MIXTE		
I3	PARA-INDUSTRIELLE		

<b>P</b>	<b>COMMUNAUTAIRE</b>
P1	ESPACE PUBLIC
P2	INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE
P3	UTILITE PUBLIQUE

- LIMITE DE ZONE
- 000 IDENTIFICATION DE ZONE
- ZONE TAMPON
- AIR DE PROTECTION DES BÂTIMENTS CLASSES
- LIMITE DU PERIMETRE D'URBANISATION
- LIMITE DE ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (OPTAD) (Décret 1129-95 en date du 2 août 1995)
- LIMITE MUNICIPALE
- ZONE INDIVISIBLE CENTENAIRE ET VINGTENAIRE<sup>1</sup>
- AIR SUJETTE À DES MOUVEMENTS DE TERRAIN<sup>2</sup>
- SECTION TRANSVERSALE DES COTES DE CRUES DE<sup>3</sup> RÉCURRENCE DE 20 ANS ET DE 100 ANS.
- SENS DE L'ÉCOULEMENT<sup>3</sup>

Notes: 1 à 3 être consulté séparément.  
 1. Source: le plan des "Zones de conservation", plan numéro 15, tableau d'attribution de la MRC de Montérégie.  
 2. Source: Ordre d'attribution, Programme de développement des zones de crues de récession de 20 ans et de 100 ans (1995) de la MRC de Montérégie.  
 3. La limite des hauteurs maximales de crues de récession de 20 ans et de 100 ans est basée sur des données précises. Tout autre écoulement doit être basé sur des données précises. Tout autre écoulement doit être basé sur des données précises. Tout autre écoulement doit être basé sur des données précises.

**MISE À JOUR**

N°	Date de mise à jour	Description	N° de règlement	Designé par	Approuvé par
11	07/02/08	Zone mixte	1275-01	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu
12	07/02/08	Zone mixte	1275-02	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu
13	07/02/08	Zone mixte	1275-03	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu
14	07/02/08	Zone mixte	1275-04	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu
15	07/02/08	Zone mixte	1275-05	Clément Turcotte	Dominic Beaulieu


Ce plan fait partie intégrante du règlement de zonage no. 1275 copié certifié conforme.  
 Lise Roy, greffière  
 Ville de Vaudeuil-Dorion  
 Date: / /

**RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME**  
**PLAN DE ZONAGE**  
 SECTEURS URBAIN ET AGRICOLE

ÉCHELLE: 1 : 7500

100 0 100 200 300 400 500 (m)

Dessiné par: Clément Turcotte, Tech. Vérifié par: Dominic Beaulieu, Urb.  
 Préparé par: Clément Turcotte, Tech. Approuvé par: Dominic Beaulieu, Urb.  
 Date: 7 décembre 2006 Plan no: 9.40.290  
 Feuille no: 2 de 2



Note: Cotes de récurrence de 0-20 et 0-100 ans Voir plan 1 de 2

0-20 : 24,21  
 0-100 : 24,55

Note: Cotes de récurrence de 0-20 et 0-100 ans Voir plan 1 de 2

0-20 : 24,21  
 0-100 : 24,55